



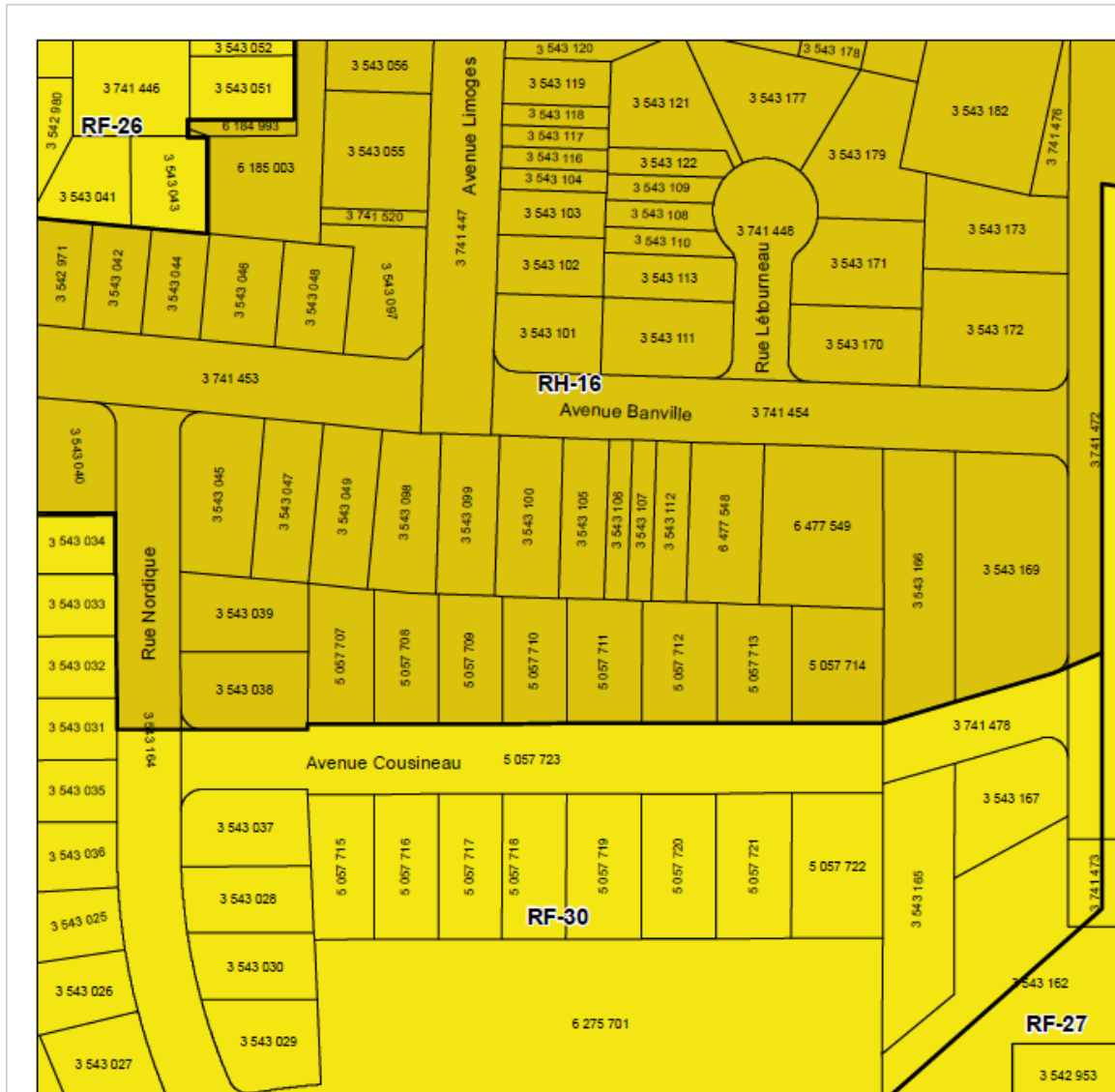
AVIS PUBLIC

**Concernant le projet de règlement adopté à la séance du 17 janvier 2023 et intitulé :
*Modifiant le règlement de zonage afin de modifier les limites de la zone RH-16 et
d'autoriser l'usage résidentiel communautaire***

Lors d'une séance tenue le 17 janvier 2023, le conseil a adopté le projet de règlement de modification cité plus haut.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 janvier 2023, à 18 h à la salle du conseil au 201, rue Principale. L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées à ce règlement qui porte sur la modification des limites de la zone RH-16 et l'ajout de l'usage résidentiel communautaire.
2. Au cours de cette assemblée, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, puis entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, aux heures et jours normaux d'ouverture.

SECTEUR VISÉ :



Valérie Fournier, greffière
Le 18 janvier 2023